

**Chers amis adhérents de PROSIMAR,
Mesdames et Messieurs nos Invités,**

Je me propose aujourd'hui d'oublier le présent, pour vous parler du passé et du futur de S^{te} Marguerite, quartier de Pornichet que nous, ses habitants, aimons plus que tout autre : c'est un lieu de villégiature, certes, mais aussi un lieu de promenade pour tous, et d'émerveillement pour ceux qui savent écouter la mer, le vent et le chant des oiseaux, pour mieux voir et apprécier la nature maritime, littorale et sylvestre de ce quartier.

Le clip vidéo d'introduction nous a rappelé que nous habitons un quartier bien agréable, tourné vers la mer et les vacances. C'est une vision incomplète, car Ste Marguerite, c'est un cadre de verdure exceptionnel, et c'est aussi une histoire sociale.

PROSIMAR et Ste Marguerite, c'est une histoire longue aujourd'hui de 80 ans !

Un double anniversaire

C'est le 26 avril 1930 que furent déposés les statuts de l' « Association Syndicale des Propriétaires de la Plage de S^{te} Marguerite », mais l'acte fondateur de S^{te} Marguerite par Charles Mercier remonte à 1880.

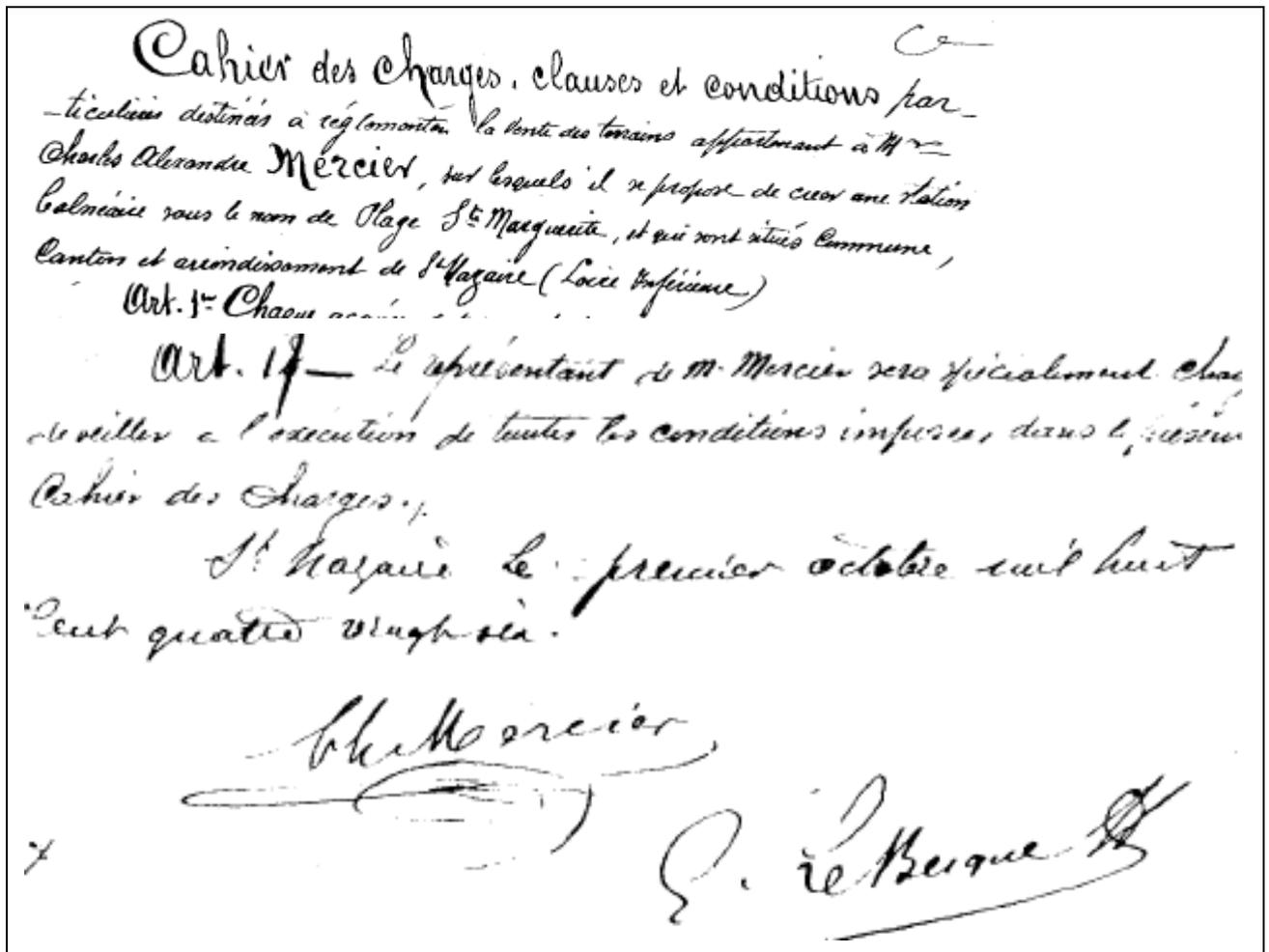
C'est donc 130 ans d'existence de S^{te} Marguerite et 80 ans de celle de l'association qui représente ce quartier, que nous fêtons cette année.

Charles Mercier acheta au début des années 1880 au Comte de Réaulx une vingtaine d'hectares de dunes entre Bonne Source et Chemoulin, dunes dont celui-ci avait entrepris le boisement: pins maritimes, aulnes, peupliers furent l'amorce d'une forêt qui devait s'enrichir d'autres essences : hêtres, houx, chênes verts, acacias, cupressus....

Notre quartier n'est pas le premier de Pornichet, car

- c'est dès 1820 que les nouveaux arrivants s'installèrent sur la côte ;**
- c'est en 1845 que le Nantais Jacques Yves Berthaut fait l'acquisition des dunes d'Escoublac et de Pornichet et crée la Société des Dunes, revendues en 1870 sous forme de lotissements ;**
- c'est en 1868 que fut construit le Château des Tourelles ;**
- c'est en 1877 qu'est construite la Chapelle Ste Anne à la pointe du Bé, et c'est en 1879, que le chemin de fer relie St Nazaire au Croisic.**

- C'est donc en 1880 que Charles MERCIER achète ses terrains et crée la Société Civile Immobilière de Pornichet, à l'origine de Sainte-Marguerite, et construit Ker Juliette - les prénoms de Juliette et Marguerite étant liés à sa vie familiale ...
- C'est en 1895 qu'il s'associe à Ernest Ortmans, propriétaire de la villa Ker Phia, et Charles Spiers, propriétaire de Ker Gaïdic, pour édifier, sur la plage de Sainte-Marguerite, un magnifique hôtel de style anglais, en pierres de granit...qui joua un rôle déterminant dans le destin de PROSIMAR !
- C'est le 1^{er} octobre 1886 qu'il dépose le « cahier des charges de Ste Marguerite », dont l'objet est de créer une station balnéaire sous le nom de « Plage de Ste Marguerite ». Ce cahier des Charges fut d'ailleurs modifié le 18 décembre 1888 pour préciser la situation du boulevard qui borde la plage...1888, l'année de construction du phare du Grand Charpentier !



- Enfin, le 9 avril 1900, un décret érige Pornichet en commune, comptant 1 249 hectares et 1263 habitants, et le 20 Mai, Charles MERCIER en devient le premier Maire.

Les villas et chalets de Ste Marguerite

De grandes villas ont d'abord été construites entre 1880 et 1900, et malgré la récession du début du siècle en 1900-1907, seul, à Pornichet, le quartier de Ste Marguerite continue à se

développer.

Ces villas ont cette particularité, qui est une vraie richesse, d'être situées dans un véritable écrin de verdure. Citons-en les principales, dont je ne connais pas toutes les dates de constructions :





VILLA MARIE-CAROLINE, 1871, 43, avenue du Littoral

VILLA KER JULIETTE, 1880 - 2 avenue des Bleuets, Architecte : Van Den Broucke

VILLA KER GAIDIC, 188..., 12 avenue des Chênes verts

VILLA KER ARVOR, 188..., 59, Avenue du Littoral

VILLA KER MADDY, 18..., 21 Boulevard de l'Océan

VILLA FLEURS DE France, 1898 - Architecte : Van Den Broucke, 35 avenue du Littoral

VILLA AR BANN (ex-MARIE-CLAIRE), 1900, 9 avenue des Chênes verts

VILLA MARIE-LOUISE, 1....., Avenue Marguerite Mercier

VILLA LAETITIA , 19..., 3 avenue de Cavaro

VILLA KER YETTE, 188..., 41, avenue du Littoral, construite en plusieurs tranches (1916), et ce n'est apparemment pas fini...

VILLA KER GOADIC, 1....., 49, avenue du Littoral

VILLA LA BRIGANTINE, 1....., 70, avenue du Littoral

LE BOURBONNAIS, 1910, - 10 avenue Cavaro

VILLA LA CHARTREUSE, 192..., .. Avenue du Littoral

VILLA MONA, 19..., .. Avenue du Littoral

VILLA LA SPIRALE, 19..., 3, avenue de Rangrais

CHALET Ste ANNE, 1....., 4, boulevard de l'océan

VILLA ROC 1....., sur la pointe des Jaunais

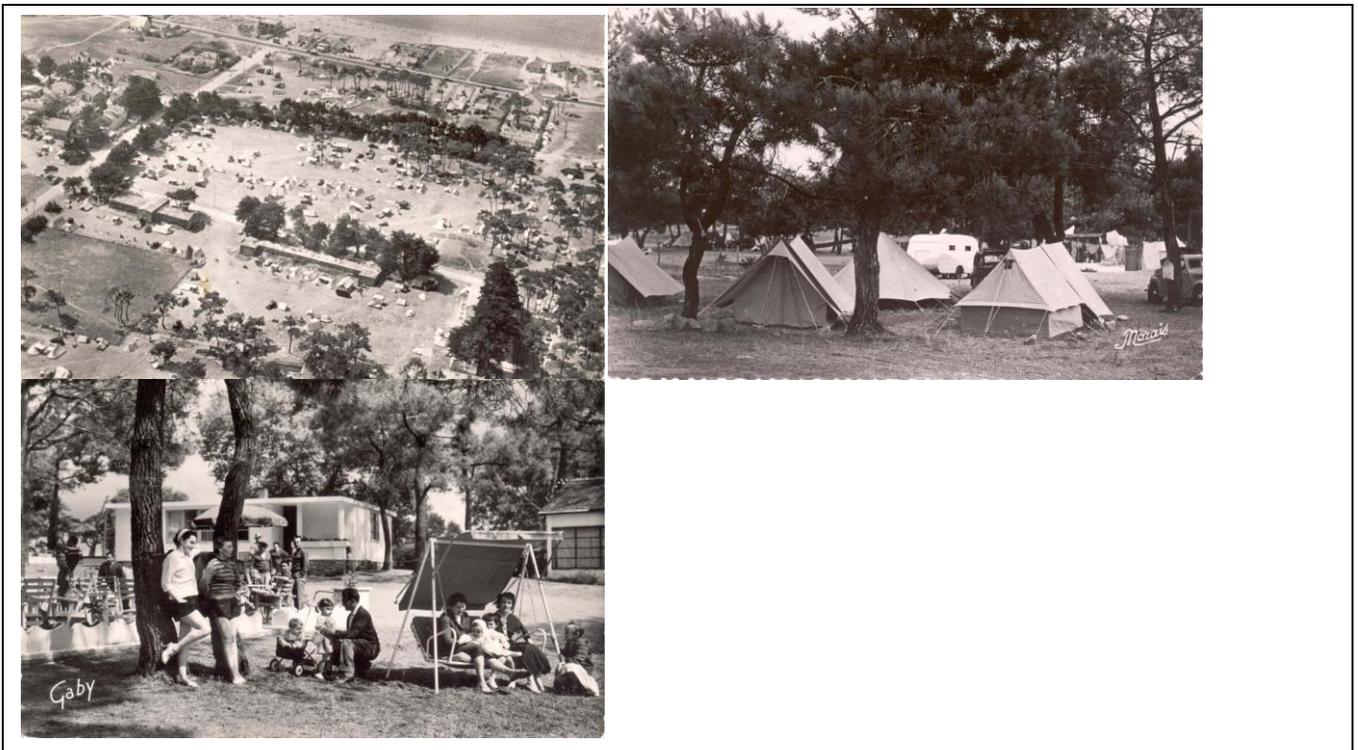
Et bien d'autres, plus discrètes mais aussi anciennes...

S^{te} Marguerite a ainsi connu, à la fin du XIX^e et début du XX^e, une première période de construction de villas cossues, fréquentées par une intelligentsia, formée d'artistes lyriques, d'acteurs, de compositeurs et interprètes, d'écrivains, de scientifiques et autres personnalités...

Les années 20 voient le renouveau de la construction des chalets et l'intensification des lotissements.

En 1927, Le Touring-Club de France crée le 1er Camping au lieu-dit La Lande, entre Ste Marguerite et St Marc ; il est composé de 7 tentes à 5 lits , y accueille 23 jeunes filles, et 33 en 1928).

Les années 30 voient la confirmation de sa vocation de tourisme pour enfants ; de nombreuses colonies s'implantent, à la suite des initiatives pionnières et sociales de Fleurs de France et de RwanGre. Les vacances populaires génèrent la création de campings.



Cette dynamique touristique et populaire reprend après guerre, dès 1947, et S^{te} Marguerite y contribue largement avec ses campings et ses colonies de vacances.

Nous écrivions dans notre analyse du PLU :

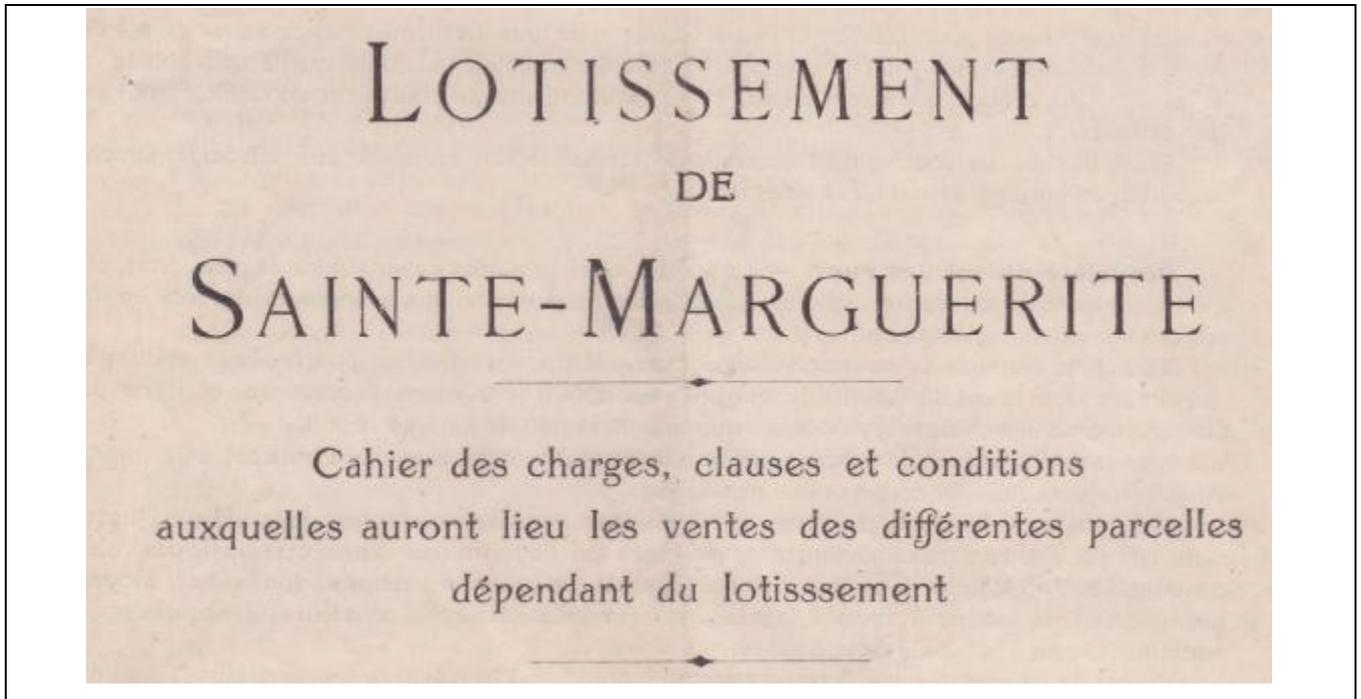
« La Ville de Pornichet a même vu son statut de ville de tourisme pour enfants se confirmer avec l'implantation de nombreuses colonies de vacances, notamment sur S^{te} Marguerite.

L'apparition des campings a marqué une nouvelle étape vers la pratique du tourisme de

masse, là encore surtout à S^{te} Marguerite.

Puis le tourisme de masse a généré une offre massive de collectifs avec vue sur la mer. »

Vous le savez, le développement urbanistique nécessite des règles pour éviter l'anarchie et promouvoir le Vivre Ensemble.



Dans la suite de la loi du 19 juillet 1924, un nouveau cahier des charges fut rédigé sous l'intitulé « Lotissement de S^{te} Marguerite ». Ce cahier des charges est à l'origine de l' « Association Syndicale des propriétaires de la plage de Ste Marguerite », dans la logique de l'article 7 qui prévoit la création d'un syndicat pour la gestion des voies privées, avec cette disposition originale : « Chaque propriétaire, en bordure des voies nouvelles aura autant de voix qu'il aura 12 mètres de façade sur les rues nouvelles (pan coupé compté en projection), chaque fraction de 12 mètres comptant pour une fraction entière. » La lecture de ce cahier des charges est un modèle de règlement d'urbanisme... !

ARTICLE 7

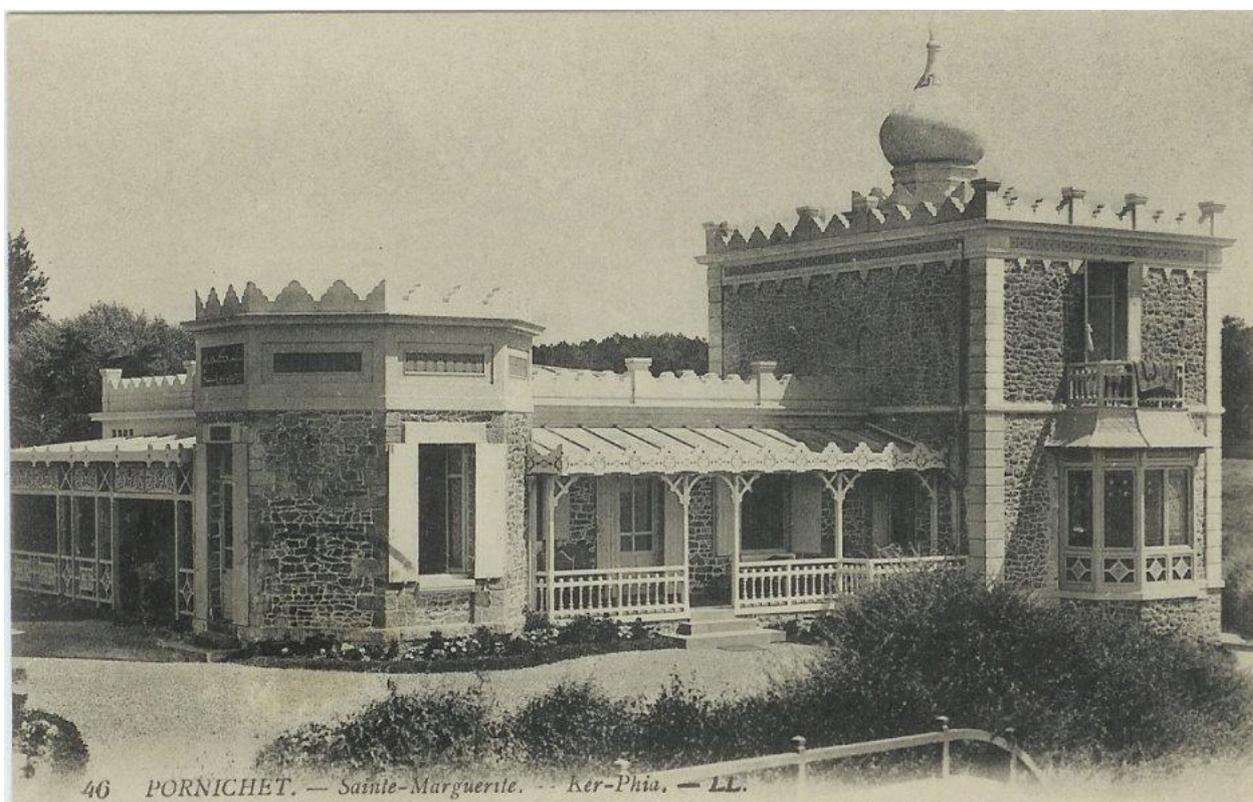
Syndicat

Chaque propriétaire, en bordure des voies nouvelles aura autant de voix qu'il aura 12 mètres de façade sur les rues nouvelles (pan coupé compté en projection), chaque fraction de 12 mètres comptant pour une fraction entière.

Ainsi furent déposés les statuts de l'association le 26 avril 1930, avec publication au Journal Officiel le 27 juillet 1930.



Charles Mercier avait donc ouvert l'Hôtel de la Plage, associé à Charles Spiers et Ernest Ortmans, propriétaire de la villa Ker Phia, : un magnifique hôtel de style anglais, hélas démoli pour pouvoir édifier la résidence des Sables d'Or, ensemble d'appartements de commercialisation plus rentable dans les années 1970's que l'activité hôtelière.



Opération suivant celle de la villa originale Ker Phia dans la même logique économique de commercialisation d'appartements, et auparavant de la construction des immeubles du Domaine de Pierre Percée : nous sommes en pleine contribution à « l'offre massive de collectifs avec vue sur la mer. »



C'est à l'époque de ce projet de destruction, que, sous l'impulsion de son président Paul Griveaud, entomologiste donc proche de la nature, l'Association se transforma dès 1974 en PRO.SI.MAR., association de protection de l'environnement et du cadre de vie, dans la ligne de l'apparition de la démarche écologique et de la future Loi Littoral.

Elle est agréée par *Arrêté préfectoral du 31/03/78* aux titres des articles L121-8 et L160-1 du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'au titre de l'article 40 de la Loi du 10/07/76 sur la Protection de la Nature.

L'histoire de notre association, c'est, pendant 44 ans, des propriétaires réunis autour du « vivre ensemble », avec comme préoccupation principale, il faut le dire, une somme d'intérêts particuliers, puis 36 ans d'évolution vers le « vivre au milieu de » avec une préoccupation du devenir, de protection pour le futur.

Voilà pour le Passé !

Comment vous parler du Futur ?

C'est difficile pour un responsable d'association qui voit plus de difficultés, d'insécurité et de régressions, que de constructions cohérentes vers un espace de vie, rempli de sérénité et de modestie.

C'est encore plus difficile quand on relit les archives, et qu'on constate que les problèmes d'aujourd'hui sont ceux posés hier et avant-hier, et resteront probablement encore posés demain et après-demain...

Certains connaissent sans doute cette œuvre étonnante d'optimisme de Charles Péguy : *le Porche du Mystère de la 2^e vertu*, qui parle de ces trois vertus que sont la foi, l'espérance et la charité.

Non, rassurez-vous, mon propos n'est pas de dissenter sur les vertus théologiques !
Je me suis seulement inspiré de ce texte pour vous dire ceci, à titre purement personnel :

LA FOI DANS LA FORCE D'UNE ASSOCIATION, ce n'est pas étonnant.

« Pour ne pas y croire, il faudrait se boucher les yeux et les oreilles. Pour ne pas voir, pour ne pas croire. »

L'association est capable d'obtenir des résultats, parfois inaccessibles même à la puissance publique ! Vous le constaterez tout à l'heure...

L'association est capable de réunir et de créer des moments de convivialité, car on ne peut rester isolé. Seul on subit, ensemble on se renforce mutuellement ! Et c'est ensemble que nous prenons conscience des changements de notre environnement, et de la nécessité de changer nos propres comportements...

LA CHARITE, ce n'est pas étonnant.

C'est facile de donner si c'est bien utilisé.

Nous contribuons largement et bien volontiers au financement de la commune et de ses équipements. Nous avons un tel cadre de vie ici, que nos besoins sont moindres que ceux des quartiers plus urbains.

Mais comme « *charité bien ordonnée commence par soi-même* », nous attendons un certain équilibre, une sorte de retour sur investissement localisé ici aussi à Ste Marguerite !

« Ce qui étonne, c'est L'ESPERANCE. Et on n'en reviens pas. Cette petite espérance qui n'a l'air de rien du tout. Cette petite fille espérance. Immortelle. ...elle s'avance entre ses deux grandes sœurs et on ne prend pas seulement garde à elle.»

Espérer stopper l'absurde éolien offshore, convaincre du bon sens économique, espérer que tous les politiques, les financiers, les industriels lobbyistes finiront par refuser de suivre le dogmatisme ambiant pour s'engager dans une véritable démarche entrepreneuriale de développement durable : tout le monde nous dit, le député en tête, c'est trop tard ! Non, l'espérance est là.

Chers amis adhérents de PROSIMAR, Mesdames et Messieurs nos invités,

Charles Péguy écrit : « Le facile et la pente est de désespérer et c'est la grande tentation. »

Mes espérances pour Ste Marguerite, je vous en livre quelques unes:

- Que ce quartier se transforme pour retrouver une voirie conçue pour une circulation douce, imposant aux automobilistes (donc à nous-mêmes, toujours pressés) une progression ralentie, sécurisée, respectueuse de la priorité aux familles, aux enfants, aux cyclistes, avec un accès aux poussettes d'enfants ou aux handicapés ; une circulation en cohérence avec le lieu !
- Que les voitures ne restent pas garées à l'extérieur des propriétés, dans les chemins privés et les avenues : le cadre de vie en sera profondément changé !
- Que les trottoirs (ou ce qui en tient lieu) ne soient pas encombrés par les poteaux de signalisation, les abribus ou les panneaux publicitaires ;
- Qu'on enterre rapidement les affreux câbles électriques et téléphoniques, qui dénaturent le cadre de station balnéaire ; qu'on en profite pour raccorder nos habitations en fibre optique, pour un accès efficace à l'information numérique et à la Toile.
- Que les constructions réservent toujours un espace de verdure pour y garder une densité arborée, qui garantit le cadre de vie des générations futures.
- Que les clôtures soient essentiellement en verdure, pour le respect des passants et des promeneurs ; que tous les pas de portes soient fleuris ;
- Que les propriétaires (les co-propriétaires des immeubles surtout) se préoccupent de planter chaque année, pour remplacer les grands arbres en fin de vie ;
- Que l'offre commerciale de proximité retrouve plus de vigueur ;
- Que la Chapelle de Ste Marguerite devienne un véritable lieu de rencontres culturelles et variées, y compris pour les jeunes et les nouvelles formes d'expression, et pour cela puisse disposer d'une issue de secours ;
- Que les ruisseaux retrouvent leur lit naturel, avec une eau claire et non polluée. Que les horribles exutoires en béton sur la plage disparaissent pour être traités plus naturels, pour la plus grande joie des petits qui y jouent hors saison ;

- Qu'on maîtrise la pollution lumineuse de l'éclairage public, pour que nos enfants puissent connaître la voie lactée dans un ciel étoilé et pas seulement les éclats des planètes du matin et du soir – et ainsi réhabiliter cette villégiature de Flammarion...
- Que les écureuils et les oiseaux habitent toujours nos arbres, sans risquer de se faire écraser pour les premiers, faute de voute arborée au dessus des avenues;
- Que l'intégrité des villas remarquables soit préservée des querelles de succession ;
- Que chaque année il y ait pléthore de candidats au Conseil d'Administration de PROSIMAR
- Etc...

Oui je sais, c'est utopique !

Le facile et la pente est de désespérer et c'est la grande tentation.

Mais ce quartier est si beau qu'il faut le protéger pour son futur, et mon espérance est que PROSIMAR fête ses 100 et 150 ans...

Alain DORÉ